



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Pazhwak (Afghanistan) . . . . .	1
Discours de M. Adoula (République démocratique du Congo) . . . . .	5
Interventions du représentant du Pakistan . . . . .	10
Intervention du représentant de l'Afghanistan . . . . .	10
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour ( <i>suite</i> ) . . . . .	10

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. PAZHWAQ (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*] : C'est avec grand plaisir, Madame la Présidente, que je vous félicite de votre élection à la plus haute fonction de l'Organisation des Nations Unies, la présidence de l'Assemblée générale. Vous êtes la deuxième femme et votre pays, le Libéria, est le troisième pays africain à recevoir cet honneur. Notre choix n'est pas seulement un hommage à vos qualités personnelles et au rôle que vous avez joué dans les travaux de l'Organisation; c'est aussi une reconnaissance de la place que le grand continent africain occupe désormais dans la communauté des nations et, comme je me plais à le penser, un symbole de sa volonté de mettre un point final à son épopée de libération après des siècles de colonialisme.
2. Nous remercions le Président provisoire et le représentant du Pérou de nous avoir donné à tous l'occasion de rendre hommage à la mémoire de l'ancien Président de l'Assemblée, feu M. Emilio Arenales [*voir 1753<sup>ème</sup> séance*].
3. La délégation de l'Afghanistan a toujours pris part à la discussion générale en la considérant comme une tribune unique au monde, où les représentants à l'échelon le plus élevé de plus de 100 Etats se réunissent chaque année pour poursuivre inlassablement la recherche d'une meilleure compréhension entre les nations. Ne serait-ce que pour cela, l'Organisation des Nations Unies a déjà apporté une contribution immense à la paix mondiale.
4. Mais maintenant, en cette vingt-quatrième session, notre discussion prend une tournure nouvelle. Vous-même, Madame la Présidente, avec d'autres qui vous ont fait écho, avez donné le ton d'une session d'autocritique, d'un examen de conscience visant à nous révéler la mesure de notre oeuvre et l'étendue de notre influence. Notre courte

minute de méditation est en train de se transformer en des semaines de discussion sur ce thème. Et c'est une bonne chose. Notre débat s'accorde parfaitement avec les bilans d'activité qu'on s'efforce de dresser dans nos divers organes, comités et commissions à la veille de ce vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies que nous célébrerons l'an prochain. On pourrait y voir le présage que cette tribune incomparable va se détourner de la monotonie des positions rigides qu'on y entend sans cesse réaffirmer pour devenir un foyer d'idées constructives et créatrices ou, mieux encore, de politiques de reconstruction, et que ces affrontements figés qui la rongent vont céder la place à un esprit de compromis et d'entente.

5. Cependant, ma délégation a le sentiment que nous sommes arrivés à un point où nous devons nous faire une idée nette de ce que signifient toutes ces critiques. Est-ce une cure revigorante d'autocritique sincère, un examen serré de nos politiques à l'égard de l'Organisation mondiale ? Ou est-ce — comme nous croyons le discerner — un assaut général contre l'Organisation des Nations Unies, contre ses nobles buts, contre son idéologie généreuse, contre son grand répertoire de principes fondamentaux qu'elle défend opiniâtrement malgré les abus et les violations de sa charte, contre sa quête inlassable de la paix qui a été le but de l'humanité tout entière à travers les siècles ?

6. Assurons-nous bien que ce qui était à l'origine un appel à une critique constructive dans l'intérêt de l'amélioration de l'Organisation n'est pas en train d'être détourné de son but pour aboutir à une campagne de cynisme aigri, à une surenchère d'irrespect calculé, à une orgie de pessimisme. Nous reconnaissons tous, je crois, dans ce genre de campagne de dérision, l'arme familière de ceux dont les politiques égarées se trouvent en conflit avec la Charte, avec les résolutions de l'Assemblée générale et avec les décisions du Conseil de sécurité. Une telle campagne existe bien, et elle emprunte parfois des voies plus subtiles : je pense à ceux qui sapent l'autorité de l'Organisation tout en se lamentant de sa prétendue impuissance; sous couleur d'éloges, ils éreintent l'Organisation. D'autres, qui sont parfois animés de bonnes intentions, jouent les "avocats de la défense" pour justifier l'existence de l'Organisation mondiale.

7. Quant à la délégation de l'Afghanistan, on ne la verra pas esquisser à cette tribune la moindre tentative de justification de la deuxième grande expérience tentée dans les temps modernes pour sauver l'humanité du grand saut qu'elle a fait par deux fois vers l'anéantissement lors de ces cataclysmes qu'ont été les deux conflits mondiaux.

8. Aujourd'hui, à l'âge des armes ultimes, nous savons que le troisième saut entraînera l'éclipse totale de l'homme sur

cette planète; et nous savons aussi que si nous avons pu éviter jusqu'ici cette grande tragédie, nous le devons en grande partie à l'Organisation des Nations Unies, où des paroles d'avertissement et des paroles de raison sont parvenues à percer l'épais manteau de peur aveugle qui a enveloppé le monde après l'explosion de la première bombe atomique. Aussi, ma délégation ne craint-elle pas de prendre à rebours la célèbre phrase de Shakespeare : "Je viens pour enterrer César et non pour le louer", et de dire que nous venons pour louer l'Organisation des Nations Unies et non pour l'enterrer. Car nous estimons que notre critique doit avoir pour but l'amélioration de l'Organisation et lorsqu'on veut améliorer une institution, la première chose à faire est de reconnaître ses qualités essentielles.

9. Cela dit, nous ne pouvons nous dissimuler le fait que depuis quelque temps le prestige de l'Organisation des Nations Unies a considérablement baissé aux yeux de l'opinion publique mondiale. Nous ne pouvons ignorer que dans de nombreuses parties du monde, la confiance dans l'efficacité de l'Organisation a manifestement diminué. Cette perte de confiance s'exprime à travers les pétitions, les organes d'expression de l'opinion et les moyens d'information de masse. Elle a lentement miné certains des projets les plus importants de l'Organisation; elle est responsable dans une large mesure des médiocres résultats de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. L'indifférence publique a créé une atmosphère favorable aux gouvernements qui défient impunément l'Organisation.

10. Tout accaparés que nous sommes par nos projets et nos résolutions, nous avons peut-être tendance à oublier que nous n'avons pas le pouvoir de légiférer ni les moyens de faire appliquer nos décisions. Celles-ci, comme on ne cesse de le faire remarquer, sont des recommandations dont les chances d'être appliquées tiennent uniquement au poids moral que leur confère l'appui de l'opinion publique et au degré général de confiance dans l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. A défaut d'une telle confiance, nous n'avons qu'une foi sans croyants, une religion sans disciples, bref, une Organisation des Nations Unies aussi lointaine que la Lune et bien moins attrayante.

11. Cela pose un sérieux problème pour l'avenir de nos travaux. Nous sommes engagés dans de très importants projets à long terme portant sur des questions qui vont du lit des mers à l'espace extra-atmosphérique, de l'enseignement aux plans nationaux, des droits de l'homme aux droits et aux devoirs des Etats. Mais ce qui est plus important que tout c'est la stratégie globale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui met en jeu l'avenir des deux tiers aux trois quarts des habitants du monde qui vivent dans les pays non privilégiés; et nous essayons même d'aller encore plus loin, d'envisager des perspectives plus éloignées, sur la base du vingt-cinquième anniversaire. Pourtant, à ce stade de nos travaux, au moment où nous aurions besoin de toute la poussée de l'opinion populaire pour placer nos travaux sur une orbite viable, nous nous apercevons que ce soutien est à son niveau le plus bas. N'est-ce pas le plus contrariant des paradoxes que le programme le plus important pour l'homme éveille en lui si peu d'enthousiasme et de confiance? Comment avons-nous pu en arriver là?

12. Pour ma délégation, ou bien nous trouvons la réponse à cette question, ou bien nous continuerons allègrement à

entasser projet sur projet, résolution sur résolution, sans nous soucier de la monotonie de ces résolutions que nous ressasons d'année en année.

13. Une explication volontiers avancée est que nous traversons une période de retour au nationalisme, que les peuples, telle la tortue, ont allongé le cou, promené un regard sur le vaste monde, et puis se sont retirés dans leur carapace nationaliste, choisissant l'isolationnisme comme l'autruche qui ne veut pas voir. Il y a sans doute une part de vérité dans cette théorie, mais elle ne cadre pas avec le monde que nous voyons autour de nous. Les vieux symptômes de nationalisme, l'esprit de chauvinisme et la fascination du drapeau n'ont jamais été si faibles; jamais on n'a vu les peuples se préoccuper autant des autres peuples, jamais les choses n'ont été envisagées autant qu'aujourd'hui dans une perspective mondiale. La jeunesse qui au début de ce siècle manifestait pour le drapeau et la patrie manifeste aujourd'hui en faveur des principes de paix universelle et de justice sociale.

14. Non, ce monde n'est décidément pas celui des tortues et des autruches, mais le monde de l'homme, l'homme saisi par les forces de progrès, l'homme qui va de l'avant et ne retourne certes pas au passé. Tout ce que nous pouvons voir et entendre nous montre l'homme évoluer vers son avenir. Sur cette trajectoire, il n'est ni nationaliste ni internationaliste. Peut-être est-il fondamentalement l'éternel explorateur à la recherche d'une issue à son dilemme; et s'il a perdu le contact avec l'Organisation des Nations Unies, phare suprême de cette direction, c'est parce qu'il est propulsé par des forces dont la vitesse est telle qu'il a l'illusion d'être resté immobile.

15. On a dit aussi que nous avons été abandonnés par l'homme d'aujourd'hui parce que nous avons perdu le contact avec la réalité, que nous avons adopté des fantômes de résolutions dont les mots s'évanouissent comme des ombres aux premières lueurs du jour, que nous avons adopté des décisions sans entendre la voix de l'opposition minoritaire et sans nous préoccuper de leurs chances d'être appliquées.

16. Certes, il est vrai que de nombreuses résolutions restent sans suite. Mais blâmer les lois lorsqu'elles ne sont pas observées, c'est poser le problème à l'envers. Lorsque l'accord de la majorité doit céder devant la volonté de la minorité, on se trouve devant un veto d'un genre nouveau : une soumission volontaire, un tribut à la puissance, sans la responsabilité que confère le veto au titre de la Charte. Les résolutions qui sont ignorées ou méprisées n'ont pas été nécessairement adoptées en vain; elles portent enracinée en elles une valeur morale qui leur est propre, dont la force pénétrante suscitera un jour ou l'autre leur application par quelqu'un. Ce ne sont pas les résolutions qui soustraient les hommes à notre influence mais notre impuissance à les mettre en oeuvre, à leur donner vie, à leur conférer la consistance de la réalité; c'est notre humble capitulation devant ceux qui les ignorent qui a fait fondre la confiance à l'égard de notre organisation. Si nous ne comblons pas ce fossé entre les décisions et l'action, nous ne comblerons certainement pas cet autre fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres.

17. Il semble que, ces dernières années, notre organisation, avec ses membres plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été,

son ordre du jour très chargé, non pas à cause d'une fringale irraisonnée de résolutions mais sous la pression d'un monde en mutation qui change trop vite pour les "nantis" et trop lentement pour les "indigents", se soit divisée en deux courants de pensée. Ceux qui jouissent du monopole de la puissance économique et militaire constituent, psychologiquement et logiquement, la phalange du changement progressif. Les autres forment le camp des "en avant — marche". La politique des gouvernements au sein de l'Organisation des Nations Unies semble s'aligner sur ces deux tendances.

18. Mais pour les centaines de millions d'hommes pauvres qui vivent en Amérique latine, dans cette Afrique malade du racisme, dans cette Asie en proie à la guerre, et même pour de nombreux habitants des nations plus riches, le changement progressif se fait à une allure qui n'est plus acceptable. Leurs pouls bat aujourd'hui au rythme de l'impatience, et ce que l'on appelle la révolution des espérances naissantes a dépassé de très loin le stade des simples espérances pour atteindre celui des demandes pressantes et parfois même chercher à obtenir l'impossible; et cet impossible est-il donc si lointain alors que des centaines de millions d'hommes ont vu de leurs propres yeux leurs semblables poser le pied sur la Lune — et bientôt, nous dit-on, ce sera sur Mars ou sur Vénus ?

19. Depuis deux ans, nous assistons à une accélération énorme de la révolution du monde dans sa course vers l'avenir. Nous avons vu la jeunesse se dresser comme une force politique nouvelle, avec sa soif nouvelle d'accomplissements, réclamant des actes là où les générations précédentes ont marqué le pas. Partout les sociétés nouvelles et anciennes sentent bouillonner la violence menaçante de ceux qui crient de plus en plus fort leur soif de justice sociale.

20. Nous ferions bien de comprendre qu'il y a là sans doute un avertissement et que, si nous ne mettons pas en oeuvre nos propres décisions, d'autres le feront qui se passeront peut-être de la transition pacifique que nous voudrions. Si nous nous cantonnons dans cet immobilisme dont témoignent tant de résolutions figées, il n'en est certes pas de même du monde. Il n'y a pas que l'homme de la rue qui presse le pas : les savants dans leurs laboratoires ont eux aussi accéléré la vitesse de création et de production d'armes nouvelles qui réduisent à néant les timides progrès qui sont faits vers le désarmement et, dans les économies en voie de développement, le peu de progrès qui peut être réalisé est annihilé par l'explosion démographique.

21. Dès lors, si nous ramenons l'évolution progressive à ses véritables proportions par rapport au grand bond des événements, nous constatons que changement progressif est synonyme d'immobilisme et qu'immobilisme signifie en fait régression.

22. On nous parle beaucoup de ce que devrait être l'Organisation des Nations Unies : une tribune, un simple lieu de rencontre diplomatique ou encore le bâtisseur des nations et de leur bien-être futur. Mais je pense que nous reconnaitrons tous que s'il est une chose que l'Organisation des Nations Unies ne pourra jamais être, c'est ce que l'on appelle avec mépris dans notre monde nouveau l'"Establishment". L'Organisation des Nations Unies ne

pourra jamais représenter "la vieille génération". Sa charte, qui repose sur les principes d'un monde nouveau et meilleur, lui confère une force et un ascendant naturel sur le monde nouveau qu'aucun gouvernement, si bienveillant et si libéral soit-il, ne pourra jamais égaler. Je crains que l'Organisation des Nations Unies ne soit vouée ou bien à une "perpétuelle jeunesse" ou bien à une "éclipse graduelle".

23. Cela pose un problème pour une organisation qui, à l'époque de sa fondation, tenait son pouvoir des générations anciennes. Une grande partie de la jeunesse était alors sous les drapeaux. Depuis lors, ce que nous appelons l'opinion publique a subi des transformations mentales et psychologiques. Je ne suis pas certain que nous ayons établi le contact avec ces forces nouvelles. Dans le domaine de la pensée humaine, la science et la technique ont également fait des progrès considérables. C'est pourquoi l'étude des forces psychologiques nouvelles pourrait bien venir s'ajouter aux questions qui sont à l'ordre du jour de notre comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, et je rappellerai à cet égard la fameuse formule de l'UNESCO, à savoir que la guerre et la paix commencent dans l'esprit des hommes. En attendant, nous avons tout lieu de penser que le problème de la distance qui nous sépare de l'opinion publique est avant tout celui de nos résolutions qui ne sont pas appliquées. Au moment où, sur les nombreuses questions de notre ordre du jour, nous nous apprêtons à ajouter plus de 100 résolutions aux archives de notre passé, il pourrait être utile de charger un groupe restreint ou un comité à l'échelon présidentiel d'étudier des moyens d'améliorer leur mise en oeuvre et les problèmes qui se posent à cet égard. Un groupe de ce genre pourrait jouer un rôle comparable à celui qui est dévolu aux "sages" dans d'autres milieux internationaux.

24. Nous sommes gravement préoccupés par certaines tendances rétrogrades qui se sont fait jour l'année dernière dans les événements politiques mondiaux et qui non seulement ignorent la Charte mais encore débouchent sur l'affirmation de politiques directement opposées aux principes les plus fondamentaux de notre organisation.

25. Ces derniers mois, nous avons entendu défendre comme un droit la conquête militaire et l'annexion de territoires étrangers. Nous avons même entendu une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité et l'un des gardiens principaux de la Charte et de la paix, accorder généreusement ce droit à une nation belligérante aux dépens des territoires d'autres Etats Membres, droit auquel cette grande puissance a d'ailleurs renoncé à maintes reprises pour elle-même.

26. Je n'ai pas besoin de discuter l'aspect juridique de la conquête par la force des armes; la vérité ici parle d'elle-même. Tout ce que je voudrais dire au nom de ma délégation c'est que si nous cédon d'un pouce à ceux qui veulent ce retour aux âges sombres, nous replongerons le monde dans ce qu'il a connu à l'époque de Gengis Khan dont le passage a laissé sur le sol de mon pays des traces encore visibles; alors, aucune des nations représentées dans cette enceinte ne sera protégée contre la vieille tentation des guerres de conquête. Cette assemblée devrait donner un coup d'arrêt définitif et sans équivoque à de telles politiques.

27. L'année écoulée a vu se produire des violations nouvelles et encore plus graves que par le passé des droits de l'homme dans les colonies, les territoires occupés, les pays ravagés par la guerre et en d'autres lieux encore. C'est là que l'Organisation des Nations Unies, en se montrant incapable de faire plus qu'énoncer des principes généraux, a subi une immense perte de prestige. Aussi ma délégation appuiera-t-elle la désignation d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en tant que première mesure vers la création d'un futur dispositif international de mise en oeuvre.

28. Nous sommes préoccupés aussi par l'apparition d'un nouveau genre de guerre. Comme dans le cas des guerres de conquête territoriale, nous pensions que les guerres de religion — les plus dangereuses, les plus fanatiques et les plus intransigeantes de toutes — appartenaient à un passé enterré depuis longtemps et à jamais révolu. Mais aujourd'hui, il semble bien que nous soyons au bord d'une grave régression historique. La vieille ville de Jérusalem a été l'objet de revendications appuyées sur des droits bibliques et sur des arguments pseudo-religieux. Le 3 juillet 1969, j'ai pris la parole au nom de mon gouvernement, de même que les représentants de plusieurs autres délégations, devant le Conseil de sécurité [1485<sup>ème</sup> séance] qui délibérait sur l'occupation de Jérusalem. J'ai souligné qu'indépendamment de tous les autres aspects de la question, les revendications relatives à Jérusalem, avec leurs arguments pseudo-religieux, ouvraient dangereusement la porte à un retour de la guerre religieuse. J'ai déclaré alors que, si une telle guerre avait lieu, Israël en porterait la responsabilité.

29. Le 20 août 1969, le monde apprenait avec consternation et douleur l'incendie de la mosquée sacrée d'Al Aqsa, l'un des lieux saints les plus vénérés par tous les peuples de l'islam et qui est aussi pour toutes les religions et toutes les confessions un sanctuaire historique. Cet événement tragique a soulevé partout l'indignation des fidèles de l'islam.

30. Je voudrais ici tirer la leçon de cet événement malheureux sur le plan de la paix et de la sécurité du monde. Les guerres de revendication religieuse sont une catégorie de conflit dans laquelle l'Organisation des Nations Unies ne doit pas se laisser entraîner à jouer le rôle d'arbitre, et cela pour une très bonne raison. Même dans le cas de tensions politiques et idéologiques, l'action de l'Organisation mondiale a des limites évidentes, à l'intérieur desquelles elle a d'ailleurs fait beaucoup pour prévenir des conflits et les empêcher de s'étendre. Elle a été capable d'exercer une influence modératrice sur les gouvernements. Mais les guerres qui mettent en jeu les convictions les plus sacrées de l'homme échappent au contrôle des gouvernements et deviennent des croisades populaires animées par les passions les plus exacerbées; les moyens de modération qu'utilise habituellement l'Organisation des Nations Unies risquent de n'avoir aucune prise sur ce genre de guerre. Notre organisation doit donc étouffer dans l'oeuf, en en faisant disparaître les causes, toute tentative de ranimer ce genre de conflit.

31. Les concepts liés à la sécurité ne cessent de nous préoccuper. En ce domaine, les vents de la guerre ont, tels les typhons, des directions changeantes. Le centre de gravité de la guerre semble maintenant s'être déplacé d'Europe en Asie, mais les problèmes en cause sont différents.

32. En Europe, l'enjeu des conflits était la puissance et l'hégémonie, et parfois la colonisation. En Asie, les causes profondes des conflits sont plus économiques que politiques. Notre problème est avant tout celui du sous-développement de régions où la population, pauvre et affamée, s'efforce opiniâtement d'améliorer ses maigres ressources. Dans une telle situation, il n'y a guère de place, fût-ce à des fins de sécurité, pour une absurde division en blocs militaires, et pour l'effort d'armement qui en est l'inévitable corollaire. Ici, l'optique stratégique est incontestablement la pire manière d'aborder le développement économique dont les pays de cette région ont si profondément besoin.

33. Ici, où le sort de la guerre et de la paix paraît devoir se jouer et où les combats sont déjà en cours dans ce qu'on appelait naguère la péninsule indochinoise, ici où les tensions sourdent entre le Pakistan et l'Inde, entre la Chine et l'Union soviétique, entre la Chine et l'Inde, entre le Pakistan et le Pakhtunistan, il est essentiel de réfléchir à ce que doit être la structure politique la plus favorable au développement économique et social d'un hémisphère tout entier.

34. Nous estimons que dans une telle structure l'intervention étrangère comporte le risque immense de provoquer une nouvelle épreuve de force. Ici, à la différence de ce qui s'est passé en Europe, le grand point de repère, le principe directeur dans la recherche de la paix doit être d'abord l'autodétermination des peuples. A partir de ces axiomes — reconnus comme des vérités par l'Organisation des Nations Unies — le continent tout entier pourrait peut-être s'engager dans une ère constructive de relèvement et de développement économiques, mais cela seulement sur la base d'une large formule panasiatique susceptible de se substituer à la rivalité de blocs et de groupes antagonistes.

35. De la sorte, nous serions en mesure de mettre en oeuvre ce que notre secrétaire général, U Thant, appelle une décennie du désarmement, car, logiquement comme d'un point de vue financier, celle-ci ne saurait être dissociée de la décennie du développement économique : elles sont aussi complémentaires l'une de l'autre que le bras droit du bras gauche. Elles sont de même inséparables de systèmes collectifs continentaux qui, contrairement aux blocs stratégiques, n'ont nullement besoin d'armements excessifs. Nous espérons que les Etats Membres voudront bien commencer à rapprocher ces trois termes pour envisager d'une manière nouvelle les relations mutuelles entre le développement économique, le désarmement et la sécurité.

36. Cependant, il faut souligner que, tant que les crises politiques, les guerres et les différends continueront de peser sur les relations entre les nations d'une région ou d'un continent, il restera bien difficile de parler sérieusement de paix, de progrès ou de compréhension collective à quelque fin et sous quelque forme que ce soit.

37. Parlant de mon pays, je suis heureux de pouvoir dire que nous entretenons des relations amicales avec nos voisins, et avec tous les pays de notre continent, comme d'ailleurs avec tous ceux des autres continents. Aussi est-ce avec grand regret que je dois mentionner une exception.

38. A la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai parlé des situations très graves sur le plan international où se

trouvent plongés les peuples du continent asiatique [1690ème séance]. J'ai exprimé l'espoir qu'un règlement pacifique des différends pourrait être trouvé dans une solution amiable des problèmes qui en sont la cause. Nous sommes toujours très préoccupés par ces situations dans lesquelles l'Afghanistan n'est pas directement impliqué; mais nous sommes directement concernés par la tension très vive qui existe entre le peuple du Pakhtunistan et le Gouvernement du Pakistan et qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité de cette région.

39. La cause du peuple du Pakhtunistan est une cause légitime et juste, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à satisfaire leur aspiration à décider eux-mêmes de leur avenir et de leur destinée. Comme les Membres de notre organisation le savent, c'est une cause que l'Afghanistan a appuyée pour tous les peuples, où qu'ils vivent, et bien évidemment nous ne pouvons pas faire moins pour un territoire qui, après avoir fait partie de notre pays, a été usurpé par une puissance coloniale et dont les habitants appartiennent à notre propre peuple.

40. Le problème du Pakhtunistan n'est pas un problème mineur. Il met en cause les aspirations légitimes de plus de 7 millions d'hommes. Il s'agit du plus grand territoire d'Asie qui réclame le droit d'autodétermination. C'est un problème grave et explosif qui pourrait avoir des conséquences redoutables. L'Organisation des Nations Unies n'ayant pas encore été saisie de ce problème, j'exprimerai encore une fois l'espoir que le nouveau Gouvernement du Pakistan, pleinement conscient des aspirations de ce peuple et comprenant la gravité de la situation, n'ajoutera pas à notre déception en refusant comme il l'a déjà fait de traiter ce problème conformément aux normes internationales communément admises pour le règlement des différends de cette nature, sur la base du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes.

41. Cette session de l'Assemblée générale nous offre l'occasion d'aborder les nouveaux problèmes, les nouvelles forces, les nouvelles tendances de notre monde en rapide évolution. Tous ces facteurs sont nombreux et complexes et nous y sommes nous-mêmes étroitement mêlés. Ils doivent retenir toute notre attention en prélude à la prochaine session où notre programme devra être digne de cet événement que sera le grand anniversaire que nous célébrerons. Tout se ramène essentiellement à une renaissance de cette grande foi que les nations qui ont fondé cette organisation ont exprimée à San Francisco. Nous devons restaurer notre foi en nos peuples, notre foi en nous-mêmes et renforcer notre attachement à la Charte qui a déjà tant fait pour changer les conceptions et les perspectives de l'homme moderne. Nous devons combler le retard qui nous sépare de cet homme nouveau. Nous devons renouer avec lui dans la grande épopée de notre temps : la renaissance du genre humain.

42. M. ADOULA (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, vous comprendrez mieux que quiconque qu'en montant à cette tribune ma première préoccupation soit de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'y ont précédé pour m'incliner devant la mémoire de M. Emilio Arenales, votre illustre prédécesseur, que la mort a prématurément ravi à notre affection. Vous le comprendrez d'autant mieux que dans votre Afrique natale,

il est de tradition d'associer les morts à toutes les manifestations de la vie courante. L'hommage que la République démocratique du Congo rend à ce grand disparu sera conforme non seulement au respect de cette conviction et de cette foi africaines, mais aussi à l'admiration qu'ont suscitée auprès de ceux qui l'ont connu ses qualités de diplomate éclairé et d'éminent homme d'Etat. Malgré les divergences qui peuvent résulter des débats d'une assemblée comme la nôtre, M. Arenales a su se hisser au-dessus des contradictions, grâce à sa connaissance des hommes. Je forme le vœu que le sacrifice qu'il a consenti pour la cause des Nations Unies et pour que triomphe la paix soit pour nous, tout au long de nos travaux, durant cette vingt-quatrième session, un modèle de dévouement et d'abnégation.

43. Madame, votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale doit être pour tous les hommes un sujet de profonde satisfaction et, pour l'Afrique en particulier, un motif de légitime fierté. En effet, elle consacre, dans la mesure où une telle élection peut le témoigner, l'aboutissement des principes de la Charte dans le domaine de la lutte que tous les peuples entreprennent en vue de combattre toute discrimination. La grande expérience que vous avez acquise dans les affaires de votre pays, l'intérêt que vous témoignez depuis des années aux problèmes des Nations Unies, votre collaboration active dans le domaine de la décolonisation, tout cela constitue pour la délégation congolaise et, j'ose le dire, pour toutes les délégations présentes, un gage de réussite dans l'accomplissement de la lourde tâche qui vous incombe. Mon pays, lié par des relations amicales et fraternelles avec le vôtre, vous assure d'ores et déjà de sa franche collaboration. A l'exemple d'un Mongi Slim et d'un Quaison-Sackey, vous présiderez les travaux de cette vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en la marquant, avec compétence et dignité, de la personnalité du continent africain.

44. Comme tous les ans, la délégation de la République démocratique du Congo, convaincue de la nécessité de la coopération entre les peuples, participera aux travaux de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en apportant sa contribution à l'édification de la paix mondiale et à la sauvegarde des objectifs et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Notre rôle est de mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de promouvoir l'action des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

45. La violation délibérée des principes de la Charte est à l'origine des tensions qui déchirent actuellement le monde, favorisent la course aux armements, compromettent tout effort de règlement pacifique des différends et mettent ainsi sérieusement en danger la paix et la sécurité internationales. A travers le monde, en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique, des foyers de tension jalonnent notre planète.

46. Au coeur même de l'Afrique, un drame divise une nation, une grande nation qui, par son potentiel économique et humain, devrait être considérée comme un espoir pour notre continent. Pour des raisons d'intérêts égoïstes, cette guerre fratricide est alimentée de l'extérieur par des fournitures d'armes empêchant ainsi l'Organisation de l'unité africaine de jouer son rôle de médiation et de conciliation.

47. La République démocratique du Congo est particulièrement sensible au déchirement de ce peuple pour avoir été elle-même victime de situations analogues. Aussi reste-t-elle fermement décidée à participer activement à la recherche d'une solution juste et équitable, solution qui sauvegarde avant tout l'intégrité territoriale de ce grand pays, et ensuite qui puisse assurer à l'ensemble des populations du Nigéria une paix durable.

48. On ne peut nier les souffrances et la misère que cette guerre, comme toute autre guerre d'ailleurs, entraîne dans son sillage. Le besoin évident d'une action humanitaire se fait sentir. Mais il serait dommage que, sous le couvert d'un objectif aussi noble, certaines institutions poursuivent des buts politiques qui vont à l'encontre des exigences légitimes du peuple nigérian. La République démocratique du Congo se refuse donc à encourager toute minorité nationale qui veut trouver dans la sécession la solution à son problème. Tout en ne reconnaissant pas la situation issue de la sécession au Nigéria, mon pays reste partisan de la promotion de toute action qui tendrait à assurer une paix durable garantissant les aspirations légitimes de l'ensemble du peuple nigérian. Notre attitude, qui est à la fois dictée par les principes et par la raison, demeure donc invariablement la même.

49. Pour ce qui est du Moyen-Orient, la République démocratique du Congo fait siennes les considérations émises par le Secrétaire général dans l'introduction [A/7601/Add.1] à son rapport annuel. En effet, dans cette partie du monde, la recrudescence de la violence et l'accroissement de la tension éloignent davantage les perspectives de paix. Nous encourageons les négociations entre les quatre grandes puissances qu'intéresse le conflit du Moyen-Orient dans la mesure où ces négociations pourraient aboutir à une solution de paix durable entre belligérants. Nous demandons néanmoins à ces grandes puissances d'être honnêtes avec elles-mêmes et de cesser d'encourager les parties en conflit par l'approvisionnement en armes et en munitions. La délégation de la République démocratique du Congo croit fermement qu'une application objective de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 aboutirait sans aucun doute à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

50. En Extrême-Orient, il y aura bientôt 25 ans que le peuple vietnamien est engagé dans la guerre civile, cette guerre qui aura duré autant d'années que notre organisation. Ici aussi, on se trouve devant l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies de mettre fin à ce drame, parce que certains pays dont le rôle au sein du Conseil de sécurité est de sauvegarder la paix mondiale ont renoncé à leurs responsabilités pour des raisons d'hégémonie. Les négociations de Paris, qui semblaient donner un début d'espoir, apparaissent de plus en plus comme une déception. La République démocratique du Congo, au risque de se répéter, réitère les positions qui ont toujours été les siennes, à savoir le droit des peuples à l'autodétermination et, dans le cas du Viet-Nam, le retour à l'application des Accords de Genève de 1954.

51. Par ailleurs, on ne peut évoquer les problèmes de l'Extrême-Orient sans les rattacher à l'influence de la Chine. Aucune paix durable dans le Sud-Est asiatique ne peut

s'instaurer en dehors de la participation du pays le plus peuplé du globe et disposant d'un potentiel économique considérable. Mieux, la Chine continentale, qu'on le veuille ou non, est devenue une puissance nucléaire. La vérité commande de ne pas nier ce fait. L'universalité à laquelle tend notre organisation y gagnerait en associant la Chine populaire aux travaux de cet aréopage.

52. Mais hélas ! il faut reconnaître que la Chine populaire ne nous encourage point dans cette voie. En érigeant la violence comme règle d'or de sa politique extérieure, en proclamant la lutte armée comme moyen d'assurer son contrôle sur le continent asiatique, la Chine populaire poursuit des objectifs qui sont loin d'être conformes aux idéaux de paix que renferme la Charte de notre organisation.

53. Par ailleurs, de l'avis de ma délégation, l'entrée éventuelle de la Chine continentale au sein de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas entraîner l'exclusion de la Chine nationaliste. De surcroît, il nous paraît paradoxal que ceux-là mêmes qui veulent imposer à la communauté internationale la reconnaissance de la partie est de l'Allemagne comme une entité politique indépendante refusent d'admettre que la Chine nationaliste, Membre de l'Organisation des Nations Unies, constitue indéniablement une entité politique indépendante et souveraine.

54. Ces facteurs détermineront l'attitude de la délégation congolaise à l'égard de la question de la présence de la Chine communiste au sein de l'Organisation des Nations Unies.

55. Les soubresauts que connaît actuellement le monde n'épargnent pas le continent européen. L'année dernière, celui-ci a été le théâtre d'événements qui ont soulevé, à juste titre, l'indignation de la communauté internationale. Notre délégation ne peut soutenir la conception d'une sécurité régionale qui, au mépris des principes de la Charte, autorise un Etat à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre, viole sa souveraineté et le droit de son peuple à la libre détermination. N'est-il pas dramatique que, près de 25 ans après la création de notre organisation, un Etat Membre n'ait pu trouver auprès de celle-ci une protection efficace de ses droits et ait été contraint de puiser, dans le souvenir de la tragique trahison de Munich, l'ultime raison de sa résignation ?

56. Dans cet ordre d'idées, nous restons disposés à participer de bonne foi à la discussion du point inscrit sur l'heureuse initiative de la délégation soviétique et intitulé "Renforcement de la sécurité internationale" [A/7654]. Et nous osons espérer qu'une fructueuse discussion de ce point permettra la réalisation des objectifs poursuivis, ce qui contribuera efficacement à garantir la paix dans le monde.

57. L'évolution actuelle du monde implique, si l'on veut sauvegarder la paix et la sécurité des nations, la suppression de la terreur atomique par l'arrêt de la course aux armements, tant en interdisant la production des armes nucléaires qu'en les détruisant. La signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] a été, il faut le reconnaître, une manifestation évidente de la volonté de tous les pays qui y ont souscrit d'arrêter le danger que constitue la course aux

armements. Il est décourageant de constater que les parties qu'intéresse directement la course aux armements ne se contentent, à l'heure qu'il est, que de simples déclarations d'intention. Mais, faisant nôtres les inquiétudes exprimées par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, nous nous associons à l'appel qu'il adresse aux Etats-Unis et à l'Union des Républiques socialistes soviétiques "pour qu'ils engagent immédiatement leurs discussions bilatérales en vue de limiter et de réduire les armements nucléaires stratégiques offensifs et défensifs" [A/7601/Add.1, par. 30].

58. La bombe atomique en elle-même contient les éléments de sa propre limitation; mais il n'en est pas de même des armes de type classique qui, calmement et sûrement, continuent à infliger à l'humanité des pertes en vies humaines de plus en plus lourdes.

59. Nous condamnons de la manière la plus formelle l'utilisation de toutes les armes chimiques et bactériologiques et nous demandons à tous les Etats de se conformer scrupuleusement au Protocole de 1925<sup>1</sup>. Par ailleurs, nous pensons que l'initiative de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de huit autres pays, qui proposent l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de notre assemblée générale [A/7655], mérite d'être soutenue.

60. Une question d'actualité brûlante, à laquelle ma délégation attache un très vif intérêt, a trait à l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol et à l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. La délégation de la République démocratique du Congo plaidera en faveur de la création d'un mécanisme international de gestion du milieu marin et de l'établissement d'une législation uniforme en cette matière.

61. On ne peut parler de paix pour le monde, et encore moins de paix pour l'Afrique, aussi longtemps que des millions d'êtres humains se trouvent encore soumis à l'exploitation coloniale et privés de leurs droits. Tout en nous félicitant des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et qui se concrétisent par le grand nombre d'Etats ayant accédé à l'indépendance depuis sa fondation, on ne peut s'empêcher de souligner l'impasse créée par l'attitude désinvolte de Lisbonne, de Salisbury et de Pretoria.

62. Mon pays, qui a des frontières communes avec l'Angola, n'entend épargner aucun effort pour aider ce peuple à retrouver la plénitude de ses droits. Il condamne l'attitude anachronique du Portugal et lui demande instamment d'appliquer sans plus attendre les résolutions pertinentes adoptées en cette matière par l'Organisation des Nations Unies.

63. Quant à la Rhodésie, il y a lieu de constater que cette question met en relief des responsabilités de deux ordres : la responsabilité spécifique de la Puissance administrante et la responsabilité collective des Etats Membres de l'Organisation.

<sup>1</sup> Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925.

64. La responsabilité spécifique de la Puissance administrante enjoint à celle-ci, conformément à la Charte, de garantir et d'assurer au peuple du Zimbabwe la pleine jouissance de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Malheureusement, malgré les déclarations formelles et solennelles de la Puissance administrante, le peuple du Zimbabwe a vu ses droits trahis au bénéfice d'une minorité blanche et raciste. Le Gouvernement britannique, qui a qualifié de rebelle l'attitude d'Ian Smith, s'obstine à refuser de prendre les mesures appropriées et se contente de recourir aux prétextes les plus fallacieux qui, d'ailleurs, cachent mal son manque de parole à l'égard de 4 millions d'Africains. Le Royaume-Uni, d'une part, préconise le renforcement des sanctions économiques contre la Rhodésie et, de l'autre, refuse de souscrire à la seule voie susceptible d'assurer ce renforcement, à savoir amener l'Afrique du Sud et le Portugal à y coopérer loyalement et totalement. Devant la faillite de la politique de sanctions, reconnue d'ailleurs par le Royaume-Uni, quelle autre solution nous propose celui-ci en dehors de l'utilisation de la force, d'autant plus que, dans des circonstances analogues, le Royaume-Uni n'a pas hésité un seul instant à y recourir ?

65. La responsabilité du Royaume-Uni n'est pas la seule à être mise en cause dans cette affaire de la Rhodésie, car celle de notre organisation y est également engagée. Malheureusement, nous constatons que l'Organisation des Nations Unies semble se complaire, pour des raisons de facilité, aux mesures inefficaces du Royaume-Uni, au risque d'être accusée de complicité dans la trahison des 4 millions d'Africains. Il est regrettable de constater que ceux-là même qui ont la responsabilité principale du maintien de la paix se retranchent derrière la responsabilité spécifique du Royaume-Uni, responsabilité que celui-ci assume curieusement, pour se dérober à leur devoir d'assurer réellement la paix dans cette partie de l'Afrique.

66. Il est vrai que, jusqu'à présent, l'Afrique a toujours préconisé — et cela devant l'intransigeance, l'incompréhension, voire l'attitude de défi affichée par l'Afrique du Sud, le Portugal et les autorités rebelles de Rhodésie — l'utilisation de la force comme solution aux problèmes de la décolonisation et de l'*apartheid*. Il n'en est pas moins vrai que, compte tenu de l'hypocrisie de certaines puissances plus portées à sauvegarder leurs intérêts économiques qu'à permettre aux millions d'Africains de préserver leur dignité d'hommes, l'Afrique entière, dans un souci de concorde et de paix, a inscrit dans sa lutte de libération, non seulement l'usage de la force, mais aussi la négociation pacifique.

67. Unanimement et comme un seul homme, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunis récemment à Addis-Abéba, ont adopté, à l'occasion de la sixième session de la Conférence au sommet<sup>2</sup>, une résolution consacrant le Manifeste sur l'Afrique australe<sup>3</sup>, dont voici un extrait :

"Ainsi, la libération de l'Afrique, pour laquelle nous luttons, n'est pas un racisme à rebours, encore moins une

<sup>2</sup> La sixième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a eu lieu du 6 au 9 septembre 1969.

<sup>3</sup> Adopté à l'origine en tant que Manifeste de Lusaka lors de la cinquième session de la Conférence au sommet des Etats de l'Afrique orientale et centrale, tenue à Lusaka (Zambie), du 14 au 16 avril 1969.

forme d'impérialisme africain. En ce qui nous concerne, les frontières actuelles des Etats de l'Afrique australe demeureront celles des futurs Etats africains libres et indépendants de cette région. Il ne s'agit nullement pour nous de rechercher ou d'accepter une quelconque modification de nos propres frontières aux dépens de ces nations africaines qui deviendront libres.

“L'objectif de la libération ainsi défini, nous ne pouvons ni transiger, ni faire des concessions. Nous avons toujours préféré et continuons à préférer atteindre cet objectif, sans recours à la violence physique. Mieux vaut négocier que détruire, parler que tuer. Nous ne prêchons nullement la violence, mais la fin de toute violence pratiquée par les oppresseurs de l'Afrique contre la dignité humaine. Si nous pouvions progresser pacifiquement vers l'émancipation ou si, les circonstances venant à changer, un tel progrès devenait possible à l'avenir, nous exhorterions nos frères des mouvements de résistance à adopter des méthodes pacifiques dans leur lutte, quitte à accepter un compromis relatif au moment où doit s'effectuer le changement nécessaire. Mais, tant que l'évolution pacifique est entravée du fait des hommes actuellement au pouvoir dans les Etats de l'Afrique australe, nous n'avons d'autre choix que celui d'apporter aux peuples de ces territoires tout le soutien dont nous sommes capables dans leur lutte contre leurs oppresseurs.” [A/7754, par. 11 et 12.]

68. Dès lors, l'Afrique est en droit d'exiger de la part de Pretoria, de Salisbury ou de Lisbonne, une juste contrepartie de l'attitude de conciliation qu'elle vient d'adopter. Jusqu'ici, néanmoins, aucune réaction valable n'a été enregistrée. La République démocratique du Congo dénonce ici avec force l'hypocrisie de ces grandes puissances et leur demande de collaborer avec les Nations Unies pour extirper le fléau que constituent pour le monde la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud et celle de racisme en Rhodésie.

69. J'aborde maintenant l'un des points les plus brûlants de l'actualité. Il s'agit de la situation économique et sociale. Plusieurs orateurs, en effet, n'ont cessé à cette tribune d'exprimer leur inquiétude devant les disparités toujours croissantes entre l'économie des pays dits développés et celle des pays du tiers monde, appelés sous-développés, pour mieux faire ressortir le fossé qui les sépare. Certains milieux soutiennent que le développement des Etats Membres ne concerne qu'eux-mêmes, et qu'il appartient aux pays sous-développés de fournir l'effort nécessaire pour améliorer les conditions d'existence de leurs populations. Cette théorie, qui découle de la souveraineté des Etats, est exacte, mais elle ne doit pas empêcher que, dans le monde, une coopération réelle entre tous les pays ne soit instaurée, de manière à faciliter le développement des pays du tiers monde. Il est de fait, en effet, que si une telle coopération faisait entièrement défaut, l'équilibre de la paix serait compromis. Notre organisation y a pourvu en créant diverses institutions spécialisées dont le but est de promouvoir la coopération internationale dans tous les domaines.

70. Appartenant à un pays classé dans la catégorie des sous-développés, je puis mesurer les efforts que les pays jeunes sont appelés à déployer et surtout les difficultés de

tous ordres qu'ils doivent surmonter pour réaliser leur plein épanouissement. Je ne puis donc m'associer à une certaine opinion mondiale qui rejette sans réserve la responsabilité du retard dans le développement sur les seuls pays peunantis. En effet, la misère, la faim, l'ignorance, en un mot, le sous-développement que nous connaissons, sont surtout dus à une conception égoïste des relations économiques entre nations. Et la solution réside aujourd'hui dans la répartition équitable des biens, dans l'assistance et la coopération technique entre les Etats Membres.

71. Il nous semble que le monde dit développé doit apporter la preuve de sa bonne volonté en s'efforçant de comprendre les obstacles que doivent affronter les pays en voie de développement, et surtout d'inspirer confiance à ces pays en leur apportant, sans condition politique aucune, l'aide dont ils ont besoin pour améliorer leur situation économique et sociale. C'est avec cette disposition d'esprit qu'on peut espérer aboutir à une réelle coopération et à un développement harmonieux dans le monde.

72. Les pays en voie de développement doivent cesser d'être de simples fournisseurs de matières premières. Il faut envisager résolument une reconversion de l'assistance qu'ils attendent des pays développés par la construction, dans ces pays, d'industries de transformation qui puissent assurer aux populations intéressées plus de bien-être.

73. Nous sommes persuadés, en République démocratique du Congo, que les problèmes qui se posent aujourd'hui peuvent être résolus si nous faisons un effort sincère, sans perdre de vue, bien entendu, le principe de l'interdépendance des nations.

74. La République démocratique du Congo, pour sa part, n'a épargné aucun effort pour son développement économique, en vue d'accroître le revenu de sa population et de lui apporter plus de bien-être. Mon pays n'a pas hésité à consentir les sacrifices nécessaires. C'est ainsi que, comme suite à la réforme monétaire intervenue en 1967, il s'est engagé résolument dans la voie de l'expansion économique en libéralisant l'échange et en assouplissant la législation en matière de transfert de revenus. Récemment encore, il vient de promulguer un nouveau code des investissements extrêmement avantageux pour les capitaux étrangers. Nous espérons qu'à tous ces efforts fera écho une assistance accrue.

75. Nous exprimons ici d'une manière résolue et positive notre souci de paix et de coopération avec tous les peuples en vue du progrès économique et social de nos populations et du monde. Récemment encore, la République démocratique du Congo a fait la démonstration de cette ouverture sur la coopération mondiale en organisant à Kinshasa sa première Foire internationale avec la participation de plusieurs pays venus de tous les continents et appartenant à des systèmes politiques et sociaux différents.

76. La première Décennie des Nations Unies pour le développement s'achève, et les pays en voie de développement reconnaissent unanimement que leurs espoirs ont tout simplement été trahis. Nous avons entendu, lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, des voix pleines d'amertume et de déception. A quoi serait dû l'échec ainsi constaté ? Face au désir de développement et

de coopération, on a enregistré l'absence d'une réelle politique dans le programme de cette première décennie. Nous voulons bien croire qu'à la veille de la deuxième Décennie tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les organismes internationaux consacreront leurs efforts à une politique de développement plus concrète et plus efficace.

77. Il est à déplorer que, depuis l'accession des pays africains à l'indépendance, leurs économies, comme celles d'autres pays du tiers monde, subissent encore les conséquences des structures du régime colonial. En effet, l'économie de la plupart des pays en voie de développement dépend surtout du commerce international.

78. La création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [*résolution 1995 (XIX)*] a suscité de grands espoirs et a été saluée avec enthousiasme par les pays en voie de développement. Cette institution a été considérée comme un forum approprié permettant de discuter dans les meilleures conditions des problèmes du déséquilibre économique dans le monde et de trouver le moyen d'y remédier. Malheureusement, au contact de la réalité, le tiers monde devait déchanter. En effet, la Conférence de New Delhi<sup>4</sup> a révélé que les pays développés ne sont pas prêts à abandonner le régime de privilèges dont ils jouissent mais s'acharnent au contraire à maintenir le *statu quo* dans les relations économiques internationales.

79. Ici encore, une déception est susceptible de compromettre les relations de confiance qui doivent s'instaurer entre les deux blocs économiques, celui des pays déshérités d'une part et celui des pays riches d'autre part. On n'ignore pas que là où finit la confiance naît la méfiance, avec toutes les conséquences que cela comporte dans le domaine du maintien de la paix.

80. Nous estimons que, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, il serait plus avantageux de s'atteler à l'élaboration d'accords économiques concrets à l'instar de ceux qui existent sur le café, l'étain et autres produits de même nature, au lieu de se contenter de discussions plutôt théoriques à propos du développement. Il est extrêmement urgent qu'un accord général soit réalisé sur les produits de base et que l'on puisse envisager la suppression des barrières artificielles imposées par les pays développés, sous le prétexte de protéger leurs marchés, aux produits en provenance des pays en voie de développement. Pour cela, il suffit que les pays développés manifestent une volonté politique réelle de donner un contenu véritable à cette décennie, sinon elle connaîtra le même sort, le même échec que la présente, et, dès lors, il sera difficile pour les parties en présence d'engager un dialogue constructif.

81. Parler des problèmes du développement économique sans songer au rôle que joue la technique dans la société contemporaine, c'est oublier l'un des éléments clefs d'une coopération internationale féconde. L'impossibilité pour certains d'utiliser les connaissances que nous offre la technique moderne est l'un des facteurs qui freinent les efforts tendant à réduire l'écart existant entre les pays industrialisés et ceux qui sont en cours de développement,

écart dont l'ampleur compromet la paix dans le monde. Voilà pourquoi nous avons insisté, en diverses instances internationales, sur la nécessité de former le personnel technique dans nos pays.

82. A cet égard, il convient de relever ici le travail accompli par les organismes des Nations Unies qui fonctionnent dans le domaine de l'assistance technique et du préinvestissement. Je tiens notamment à exprimer notre reconnaissance aux responsables du Programme des Nations Unies pour le développement pour la tâche qu'ils ont accomplie jusqu'ici et je les invite, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à accroître leur activité dans ce domaine, là où les besoins des pays en voie de développement sont encore énormes.

83. L'Organisation des Nations Unies a traversé, au cours de son existence, des périodes difficiles, parfois même dramatiques. Elle a eu à affronter des problèmes qui ont entraîné des divergences fondamentales entre les Etats Membres. Il n'est pas exclu de penser que, certainement, à l'avenir elle aura à connaître de problèmes prêtant peut-être encore plus à controverse. J'estime que, malgré des imperfections inhérentes à toute oeuvre humaine, notre organisation a contribué, dans une large part, à la solution des grands conflits qui ont opposé certains de ses Membres. Je voudrais déclarer ici, solennellement et à haute voix, en témoignage de fidélité et de gratitude, que la République démocratique du Congo — qui a eu l'occasion d'apprécier l'action bénéfique de notre organisation — reste fermement attachée aux principes fondamentaux de la Charte.

84. Au moment où je m'apprete à quitter cette tribune, je suis très heureux de pouvoir associer U Thant, notre secrétaire général, à l'hommage que rend mon pays à votre personne, Madame la Présidente, ainsi qu'aux Nations Unies. En effet, j'ai eu personnellement l'occasion, à des moments dramatiques de l'histoire de mon pays, de connaître la somme de courage et de dévouement qu'il a déployée pour faire triompher la cause du droit et de la paix. Reprenant une succession difficile, celle de feu Dag Hammarskjöld, dont je salue de nouveau la mémoire, U Thant a su, grâce à ses qualités de conciliateur et d'homme d'Etat, mener à bien l'Opération des Nations Unies au Congo qui, malgré sa réussite, n'en continue pas moins de préoccuper notre organisation en raison du déficit qui en est résulté. J'espère que les Etats Membres qui se sont abstenus jusqu'ici de participer au financement de cette opération pourront reconsidérer leur position en fonction du résultat qui a été enregistré.

85. Enfin, quelles que soient les difficultés auxquelles notre organisation doit encore faire face, je forme néanmoins le voeu que l'an prochain, celui du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, l'ONU puisse atteindre les objectifs qu'elle poursuit pour le plus grand bien de l'humanité.

86. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, ancien président de l'Assemblée générale, ainsi que le Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères de la République démocratique du Congo des compliments

<sup>4</sup> Deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 1er février au 29 mars 1968.

qu'ils m'ont adressés. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan qui a demandé à exercer son droit de réponse.

87. M. SAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Madame la Présidente, le chef de ma délégation vous adressera en temps voulu nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la haute charge de la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

88. Si j'ai demandé la parole cet après-midi, c'était simplement pour dire quelques mots à propos de l'allusion faite par l'ambassadeur de l'Afghanistan à cette même question qu'il avait soulevée l'an dernier au cours de la discussion générale [1690<sup>ème</sup> séance]. Ses paroles ont quelque peu attristé ma délégation car, au Pakistan, nous n'éprouvons que les sentiments les plus amicaux envers nos frères d'Afghanistan. Nous souhaitons vivement entretenir les relations les plus cordiales avec le peuple voisin d'Afghanistan, que les liens de la foi, de la culture, de la géographie et de l'histoire unissent au peuple du Pakistan.

89. Ces sentiments d'amitié font que nous ne souhaitons pas nous lancer dans une controverse avec le représentant de l'Afghanistan. La position du Pakistan a été définie en termes parfaitement clairs au cours des 1690<sup>ème</sup>, 1692<sup>ème</sup> et 1698<sup>ème</sup> séances de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et, pour le moment, ma délégation préfère ne rien ajouter à ce qui a déjà été dit sur la question.

90. La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan dans l'exercice de son droit de réponse.

91. M. ARYUBI (Afghanistan) [traduit de l'anglais] : En exerçant son droit de réponse, le représentant du Pakistan vient de faire certaines observations concernant le problème du Pakhtunistan. L'attitude du représentant du Pakistan ne nous surprend pas. Nous avons noté, lors de la discussion générale de l'an dernier, que le représentant du Pakistan défendait la même position à l'égard du problème du Pakhtunistan de la même manière étrange et contradictoire. Cette année, le représentant du Pakistan a toujours la même attitude négative à l'égard de ce problème.

92. Le chef de notre délégation a répété en termes généraux, dans sa déclaration liminaire, ce qu'il avait dit ici l'an dernier pour appeler l'attention de cette auguste assemblée sur la gravité de la situation que créent dans notre partie du monde les relations tendues entre le Gouvernement du Pakistan et le peuple du Pakhtunistan. Ceux qui connaissent cette situation sont parfaitement au courant des événements qui ont eu lieu au Pakistan et qui confirment toutes les craintes que nous avons exprimées.

93. Pour le moment, le problème du Pakhtunistan n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée. Nous avons l'intention d'éviter d'entrer dans le détail de ce problème. Toutefois, après la déclaration que vient de faire le représentant du Pakistan, nous réservons notre droit de réponse.

94. Au point où nous en sommes, je crois devoir répéter encore que la question du Pakhtunistan met en jeu ni plus ni moins que le droit de plus de 7 millions de Pakhtunistans à disposer d'eux-mêmes. Tel est le fond du problème. Nous voudrions cependant saisir cette occasion pour assurer le représentant du Pakistan des bons sentiments et de l'esprit de fraternité qui nous animent.

95. La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais) : Je donne une nouvelle fois la parole au représentant du Pakistan dans l'exercice de son droit de réponse. Avant qu'il ne commence, je voudrais le prier de bien vouloir nous épargner un long discours, maintenant que les deux parties ont eu la possibilité d'exposer leurs points de vue.

96. M. YUNUS (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Je m'inclinerai devant le souhait que vient d'exprimer Mme la Présidente. Ma délégation n'a rien à ajouter, sinon que le ton conciliant de notre déclaration n'a malheureusement rencontré aucun écho. Nous ne souhaitons pas nous engager dans une controverse qui n'a pas sa place ici. Nous estimons que notre position telle qu'elle ressort des procès-verbaux est suffisamment claire.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

### Adoption de l'ordre du jour (suite\*)

97. M. TOURE (Guinée) : Si j'interviens à ce stade du débat, c'est au nom du groupe africain et conformément à l'article 83 de notre règlement intérieur, pour solliciter de cette assemblée le transfert du point 64, *a* et *b*, de l'ordre du jour des séances plénières à la Quatrième Commission. Nous espérons que l'Assemblée générale examinera avec sollicitude cette requête du groupe africain.

98. M. AKWEI (Ghana) [traduit de l'anglais] : Si je monte à cette tribune, c'est pour appuyer la proposition que vient de faire le représentant de la Guinée relativement au transfert du point 64 de l'Assemblée plénière à la Quatrième Commission. Cette proposition a été faite avec les meilleures intentions. Il s'agit d'obtenir pour cette question la plus grande attention et l'examen le plus poussé, et aussi de faciliter la commodité et le bon agencement des travaux de l'Assemblée. J'appuie donc cette proposition et j'espère qu'elle sera approuvée à l'unanimité.

99. La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais) : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur l'article 83 de notre règlement intérieur. L'Assemblée générale a déjà décidé de l'attribution du point 64 au cours d'une précédente séance, mais nous sommes maintenant saisis d'une demande d'attribution des sous-parties *a* et *b* de ce point à la Quatrième Commission plutôt qu'aux séances plénières. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve ce transfert.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 heures.*

\* Reprise des débats de la 1715<sup>ème</sup> séance.